

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2012

PRESENTS : MM. Alain Lescoules, Bernard Dhoudain, Jean-Claude Le Borgne, Jacques Pérès, Jean-Daniel Haurine, Jean-Bernard Carrère, Henri Castagné, Jean-Louis Bareilles, Mmes Catti Houle, , Marie-Cécile Pontiès, Elisabeth Pourtet.

EXCUSES :

M. Michel Gangnet (procuration à M. Alain Lescoules-)
M. Jacques Dussutour (procuration à M. Jean-Claude Le Borgne)
Melle Séverine Lauberton

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur les comptes rendus précédents du 28/11/2011 et 12/12/2011.

Monsieur Jacques Pérès a des remarques à faire sur le compte rendu du 28/11/2011. Celles-ci seront abordées en fin de séance.

On passe donc à l'examen de l'ordre du jour.

1) Désignation des représentants de la commune de Luz dans les commission de la communauté de communes

Monsieur le maire liste les commissions. Il faut un seul représentant par commune par commission.

Monsieur le maire et monsieur Bareilles étant respectivement responsables de la commission « développement économique et nouvelles compétences » et de la commission « SIRTOM », il faut un élu pour la commission :

- « développement des énergies renouvelables, environnement et cadre de vie » : Jean-Bernard Carrère se propose
- « finances » : monsieur Dussutour se propose
- « communication » : monsieur Michel Gangnet se propose
- « aménagement de l'espace » : monsieur Jacques Pérès suivant déjà les dossiers Natura 2000, ancien conseiller agricole, et représentant la commune au sein de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, se propose

Monsieur le maire remercie ses conseillers municipaux pour leur implication dans la communauté de communes du Pays Toy.

2) Régularisations foncières

2-1) Parcelle AD 0134 rue du Calihour

Cette parcelle appartient à la famille Noguère-Labit de Vizos et sert d'assise à un transformateur communal.

Le propriétaire souhaite régulariser cet état de fait et propose de céder cette parcelle à la commune de Luz pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte cette cession. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

2-2) Parcelles 36-37-39-40-45-49 et 50 section B

Les parcelles se distribuent le long de la promenade Napoléon III et appartiennent à Mme Haurine de Vizos.

Lors de la réhabilitation de cette promenade, madame Haurine a proposé d'en faire don à la commune. La commune de Luz accepte, décide de prendre en charge la taxe foncière 2012 correspondant à ces parcelles. Les frais notariés seront acquittés par la commune.

3) Demande de location du Forum par l'association Altitoy pour la manifestation de ski d'alpinisme du 28 et 29/01/2012

L'association souhaite louer le Forum dans son intégralité ainsi que la cuisine du jeudi 26 après-midi au dimanche soir 29/01.

Elle attend 600 compétiteurs. Cette manifestation relève de la catégorie « grande manifestation » (III-D de la délibération du 25/11/2011) : + de 500 personnes et promotion de la destination « Luz »

En conséquence, monsieur le maire propose la gratuité sauf pour la cuisine qui sera louée 250 euros et utilisée seulement le dimanche 29/01 à midi.

Le conseil municipal donne son accord.

4) Choix du bureau de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation de la piscine

4 bureaux ont répondu : DEKRA, VERITAS, APAVE et SOCOTEC.

Ces bureaux sont d'égales compétences. Le conseil municipal décide donc d'attribuer cette mission à SOCOTEC, moins disant, pour 9 540 € HT.

5) Autorisation d'engager avant le vote du budget 25 % des crédits ouverts en investissement au BP 2011

Cette disposition prévue au code des collectivités territoriales a pour but de ne pas bloquer le fonctionnement de la commune.

Elle s'applique article par article.

Le conseil municipal donne son accord.

6) Etablissement thermal

6-1) Il est pris une délibération autorisant le personnel des thermes à être remboursé pour les déplacements liés au service, aux frais réels sur justificatifs (factures) et dans la limite des crédits ouverts.

Dans le cas de l'utilisation d'une voiture personnelle, les frais kilométriques continueront à être remboursés selon le barème fiscal.

6-1) Location à titre précaire d'un local commercial aux thermes

Un local commercial ou professionnel est vacant aux thermes.

Monsieur le Président des Thermes fait état d'une demande d'une psychologue, médecin, pour pratiquer des massages énergétiques.

A titre d'essai, cette personne louerait le local pour 3 mois avec un loyer de 250 euros par mois.

Le conseil municipal donne son accord.

6-2) Emission de TF1

Un reportage sur Luzéa sera réalisé par TF1.

Ce reportage s'inscrit dans le cadre des Thermalies.

Il s'agissait de faire un focus sur une station et c'est Luz qui a été choisie. Ce reportage passera le 19/01 à 13 h 00.

7) Enquête publique sur la charte du Parc National des Pyrénées

Cette enquête publique démarre le 23/01. Elle suit les nombreuses réunions publiques organisées par le Parc.

C'est le moment pour le public de venir faire enregistrer ses remarques sur le registre d'enquête.

La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges a fait les siennes par un courrier qui sera annexé au registre par le commissaire enquêteur.

8) Don du sang

Le 19 décembre une collecte exceptionnelle de sang (36 donneurs) a été effectuée. Un grand merci aux donateurs.

9) Résultats du Téléthon

Ceux-ci sont en hausse : 2 739 euros contre 2 015 euros l'an passé.

Merci aux bénévoles des associations, aux communes participantes et à monsieur René Theil.

En effet, dans cette somme sont compris 439 euros collectés grâce à la diffusion des films de monsieur Theil (vie d'un agriculteur de montagne – mémoires vivantes en Pays Toy).

10) Nouveaux critères de subvention du Conseil Régional

A compter de 2012, les opérations pour être subventionnées, devront répondre à des critères nouveaux « clauses sociales » et « clauses environnementales ».

Le maire précise que dans le marché public du mur du cimetière, une clause d'insertion sociale a été imposée par la commune à ECM, l'entreprise titulaire des lots 1 et 2.

Le chantier a commencé.

A ce sujet, monsieur le maire explique qu'une négociation a été menée avec le propriétaire Michel Labit puisque l'accès au chantier se fait par son pré et qu'une bande de terrain d'1 mètre de large sur 100 m de long, au pied du mur aval du cimetière, est nécessaire pour la réalisation des travaux.

Celle-ci s'est très bien passée. Une indemnité de 240 euros sera versée par la commune au propriétaire pour le dédommager de la gêne occasionnée et l'entreprise doit remettre le terrain en état après son intervention.

Le conseil municipal s'associe à monsieur le maire pour remercier Michel Labit de son attitude compréhensive.

11) Opération numéruées

Il est décidé d'attribuer les numéros suivants dans l'impasse Druène

- immeuble Florès n°3
- terrain Melle Flor n°5
- SCI La Grange : n°7

La gendarmerie est numérotée avenue Maoubési.

12) Demande de monsieur Saint-Hilaire

Ce monsieur souhaite réhabiliter la grange située au débouché de la rue du Calihour côté gauche en montant.

C'est une bonne chose car la grange est actuellement en ruine.

Pour ce faire, il demande à la commune de lui vendre une bande de terrain pour lui permettre de faire une cour et un parking. Il édifierait un mur pour se protéger des regards.

La commission des travaux est allée sur place : actuellement la bande demandée sert soit de parking, soit au dépôt de déchets verts.

Le projet n'empièterait pas sur la chaussée actuelle.

Le conseil municipal souhaite que le mur soit en pierres ou du moins avec un parement en pierres.

Il est donc proposé :

- que la commune ne vende cette bande qu'après acceptation du permis de construire par les services instructeurs
- que le prix de vente soit le même que celui auquel la commune a acheté aux Destrade la bande de terrain près du réservoir soit 80 euros le m2. Ici il y a environ 30 m2

Il faudra faire figurer sur l'acte qu'il ne doit pas y avoir de stationnement à l'extérieur de la propriété sur le bord de la route.

Monsieur de la Roncière, présent dans le public demande à intervenir. Monsieur le maire lui donne la parole.

Monsieur de la Roncière suggère un aménagement de l'ensemble de ce carrefour pour que les gens qui descendent de Villenave soient obligés de ralentir. La circulation va de plus s'intensifier quand les « Hauts de Luz » seront occupés.

Il pense donc que cette réflexion devrait être un préalable à cette cession.

Il est ensuite procédé au vote

Pour : 11

Abstention : 1

Contre : 1

Au permis de construire déposé par monsieur Saint Hilaire sera donc joint cet accord de principe de la commune.

(Cependant, pressé par le temps, monsieur Saint Hilaire a déposé une demande de permis de construire ne tenant finalement pas compte de cette bande communale).

13) Lecture de la lettre de madame Michèle Castagné, présidente de l'association des commerçants – remarques de M. Jacques Pérès sur le compte rendu du 28/11/2011

Cette lecture se fait à la demande expresse de Mme Michèle Castagné. Cette lettre a également été déposée dans tous les casiers des conseillers municipaux.

Après sa lecture, monsieur le maire apporte les commentaires suivants :

- quand l'association s'est créée, l'Office de Tourisme et le conseil municipal s'en sont félicités car ils étaient en manque d'interlocuteurs représentatifs pour monter des projets d'animations commerciales
- Jacques Pérès qui représentait le maire à la réunion du 28/11 n'a effectivement pas dit que lors de cette réunion des commerçants que s'est tenue à Esquièze, il a été demandé de supprimer les marchés de « Noël » et de « Pays »

Cela sera donc corrigé dans le compte rendu du 28 novembre.

Cependant ces propos ont bien été tenus dans de précédentes réunions.

Monsieur le maire explique qu'il a rappelé ces demandes (dont le conseil municipal et l'Office de Tourisme ont tenu compte puisque ces marchés ont été supprimés) pour étayer son argumentation quand il reproche à l'association de procéder à « une entreprise de dénigrement systématique » au lieu de se comporter en partenaire, certes critique, mais aussi constructif.

Monsieur Bernard Dhoudain revient sur une phrase de la lettre de Mme Michèle Castagné, où elle dénonce la volonté de la commune « d'obliger » les commerçants à ouvrir leurs entreprises.

Il précise que la commune n'a pas le pouvoir « d'obliger » les commerçants et ne l'a jamais prétendu. Elle veut seulement tirer une sonnette d'alarme en rapportant les propos des clients des thermes, de l'Office de Tourisme qui disent qu'ils iront ailleurs la prochaine fois car ils n'ont pas apprécié de déambuler dans une ville fantôme en octobre, à la Toussaint et en mai.

De plus, la commune ne pourra pas continuer longtemps à être presque la seule à faire des efforts d'ouverture à ces périodes au risque de mécontenter la clientèle que l'on avait réussi à faire venir.

La fermeture de l'Office de Tourisme, des Thermes, voire de la Maison de la Vallée à certaines périodes se traduira forcément par une baisse de l'emploi. C'est une spirale dangereuse. La population est en baisse. Les effectifs à l'école aussi. Attention !

14) Point patrimoine et bibliothèque

Le classement des ouvrages, leur indexation dans une base de données ont été réalisés grâce au travail considérable d'une stagiaire, Camille, étudiante à l'université du Mirail-Montauban au département « Archives et Médiathèque ».

Désormais, il est possible de rechercher un ouvrage avec diverses entrées (auteur, thème, titre) sur l'ordinateur et de le retrouver ensuite sur les rayonnages.

Camille a également défini des pistes pour faire vivre ce fonds.

Ce travail sera poursuivi avec l'intervention d'une autre stagiaire, Emilie, qui, à partir de mars, réalisera la mise en valeur de notre fonds et sa visibilité par le biais de l'outil informatique.

15) Accueil des nouveaux venus dans notre commune

Cette réception, envisagée depuis longtemps, s'est enfin concrétisée. Elle a permis d'aller à la rencontre de 9 familles, actifs travaillant à Luz et retraités.

5 autres se sont excusées, étant dans l'impossibilité de venir à cet horaire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.